



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/04/2024  
date de convocation : 29/03/2024

n° de délibération : DE2024 - 15

nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 8  
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)  
abstention : 0

objet de la délibération :  
**Personnel communal : protection sociale  
complémentaire « santé », participation  
de la commune**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne		pouvoir à BLANC Alain	
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2017-41 du 19/12/2017 « Protection sociale complémentaire santé du personnel : convention de participation » qui approuve :

- la participation de la collectivité, à compter du 1er janvier 2018, au financement de la protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque SANTE ;
- l'adhésion à la convention de participation conclue avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) par le Centre de Gestion, selon les conditions financières suivantes :
  - la participation de 120 €/an par collectivité,
  - le forfait annuel de gestion de 12 €/an par agent ;
  - la fixation d'un montant mensuel de participation de la collectivité égale à 4 €/mois par agent.

Madame le Maire rappelle l'avis du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, favorable à l'augmentation de la participation communale à 30€/mois par agent.

Vue l'avis favorable du CST du 14 mars 2024, Madame le Maire propose au Conseil de valider cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE la participation communale à la protection sociale complémentaire «santé» à 30€/mois par agent souhaitant y adhérer ;

INSCRIT les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Jérôme PALMIER

Le Maire,  
Pascale BONICEL